



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	40	7	2

**OBJET : 06-2 - SERVICE PUBLIC  
DU STATIONNEMENT - PARC DE  
STATIONNEMENT 'AMBASSADEURS '-  
POURSUITE DE L'EXPLOITATION EN  
REGIE - REGLEMENT INTERIEUR DU  
PARC - ADOPTION**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

340643

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 26 DEC. 2013

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 02 JAN. 2014

Pour le Maire,  
L'Attaché principal,

  
A. CLAVERIE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 20 décembre 2013

Le vendredi 20 décembre 2013 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 13/12/2013, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Martine SAVALLI, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, M. Matthieu GILLI, Mme Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mme Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

### Procurations

M. André PADOVANI à M. Serge AMAR  
Mme Edith LHEUREUX à Mme Yvette MEUNIER  
M. Alain BIGNONNEAU à M. Henri CHIALVA  
M. Jacques BARBERIS à Mme Marguerite BLAZY  
M. Jonathan GENSBURGER à Mme Simone TORRES FORET DODELIN  
M. Bernard MONIER à Mme Khéra BADAOU  
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE

**Absents :** M. Jean-Pierre GONZALEZ, Mme Agnès GAILLOT

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Matthieu GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

06-2 - SERVICE PUBLIC DU STATIONNEMENT - PARC DE STATIONNEMENT 'AMBASSADEURS ' - POURSUITE DE L'EXPLOITATION EN REGIE - REGLEMENT INTERIEUR DU PARC - ADOPTION

Commission(s) : COMMISSION URBANISME - GRANDS TRAVAUX ET DEPLACEMENTS URBAINS  
COMMISSION FINANCES

Par délibération, présentée à ce même Conseil, la procédure initiée par délibération en date du 29 novembre 2012, pour la mise en délégation de service public du parking « Ambassadeurs », a été déclarée infructueuse.

Compte tenu de l'offre de stationnement complémentaire que représente le nouveau parking situé au sous-sol du Palais des Congrès pour les usagers horaires il est proposé de transformer le parc « Ambassadeurs » en un parking pour les usagers sous forme d'abonnement.

En cohérence avec la délibération du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> avril 2005, fixant le règlement du parking St. Roch, destiné à un même usage, un règlement intérieur a été élaboré afin de définir l'ensemble des nouvelles procédures de fonctionnement de ce parc de stationnement.

Ce règlement et ses deux annexes, joints à la présente, définit notamment, outre la police du parc :

- Les critères et modalités de priorité d'attribution des abonnements :
  - aux commerçants, aux salariés et aux riverains du Palais des Congrès de Juan les Pins, selon un double zonage défini en annexe 1 ;
  - avec priorité aux bénéficiaires potentiels de la zone 1 ;
  - sur justificatifs dans les limites du secteur géographique défini.
  
- Le tarif et les modalités d'abonnement :
  - pour la première année, tarif mensuel fixé à 60 € TTC et abonnement annuel fixé à 600 € TTC (calculé prorata temporis pour la première année pour prendre en compte la date d'ouverture des abonnements) ;
  - la durée minimale d'un abonnement est fixée à un mois ;
  - les abonnements sont payables d'avance pour une durée maximale d'un an (1er janvier au 31 décembre). La possibilité est offerte de payer semestriellement (1er janvier au 30 juin – 1er juillet au 31 décembre), trimestriellement (1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre) et mensuellement ;

OUI CET EXPOSE  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
**A l'unanimité,**

- **DECIDE** de la poursuite de l'exploitation en régie municipale du parking Ambassadeurs ;
- **APPROUVE** la transformation de ce parc en parc « Abonnés » ;
- **ADOpte** les modalités du règlement intérieur joint à la présente délibération.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI

06-2 - SERVICE PUBLIC DU STATIONNEMENT - PARC DE STATIONNEMENT 'AMBASSADEURS ' - POURSUITE DE L'EXPLOITATION EN REGIE - REGLEMENT INTERIEUR DU PARC - ADOPTION

**Commission(s) :** COMMISSION URBANISME - GRANDS TRAVAUX ET DEPLACEMENTS URBAINS  
COMMISSION FINANCES

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."*

**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** DCM N.06-2 - SERVICE PUBLIC DU STATIONNEMENT - PARC DE STATIONNEMENT 'AMBASSADEURS' - POURSUITE DE L'EXPLOITATION EN REGIE - REGLEMENT INTERIEUR DU PARC - ADOPTION -

**Date de transmission de l'acte :** 02/01/2014

**Date de réception de l'accusé de réception :** 02/01/2014

**Numéro de l'acte :** DCM3706-13 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20131220-DCM3706-13-DE

**Date de décision :** 20/12/2013

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine  
3.5. Autres actes de gestion du domaine public